

Laveur de vitres spécialisé travaux en hauteur



Objectif :

Valider le Certificat de Qualification Professionnelle, CQP inscrit au RNCP (*Registre National des Certifications Professionnelles*) et reconnu dans les classifications des conventions collectives des métiers de la propreté.

Description :

Le laveur de vitres spécialisé travaux en hauteur est en général itinérant, très autonome, utilisant des moyens d'accès spécifiques pour réaliser l'entretien des vitres : plateforme individuelle roulante, perche ou plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP – R – 386). Il peut également utiliser des échafaudages, des cordes ou des nacelles suspendues (en option facultative dans le CQP). Il est en contact avec le client et fait signer les bons de travaux.

Contenu de la formation :

- **L'organisation du chantier propreté** : identifier les spécificités du chantier vitrerie, préparer techniquement le chantier.
- **Réalisation des techniques professionnelles** : utiliser les produits et matériels (manipulation, étiquetage), appliquer les techniques de lavage de vitres et réaliser des prestations en hauteur, utiliser une PEMP IB et IIIB en sécurité, utiliser une échelle en sécurité.
- **Contrôle des résultats** : appliquer la démarche qualité (le rôle de chacun, les procédures et actions correctives), réaliser les autocontrôles (les critères d'appréciation et de mise en œuvre), suivre les prestations réalisées (l'enregistrement des informations).
- **Respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers** : appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, appliquer les gestes et postures adaptés aux prestations de nettoyage, évaluer les principaux risques en matière de travaux en hauteur (prévention).
- **Relations clients et attitudes de service** : appliquer les attitudes de service (présentation, comportement), assurer une bonne relation avec le client, la hiérarchie, les collègues (la communication, les informations utiles), traiter, à son niveau, les plaintes et les réclamations clients.

Démarches et méthodes pédagogiques :

Le parcours de formation est composé d'une période de face à face pédagogique individualisée comprenant apprentissage théorique, mises en situation professionnelle et travaux pratiques.



Public :
Salariés et demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Public ayant validé un projet en propreté ou ayant une expérience en entreprise de propreté désirant valider son expérience professionnelle par un titre.

Maitrise des savoirs de base : lecture, écriture, 4 opérations. Ne pas être allergique aux poussières et produits. Etre mobile géographiquement. Bonne résistance physique. Etre motivé pour travailler en horaires décalés.

Modalités de positionnement :

Un entretien de positionnement (durée 1H30) sera effectué avant le démarrage de l'action afin de valider l'inscription à la certification visée.



Modalités d'évaluation :

Une évaluation continue sera effectuée tout au long du parcours de formation. Un livret de stage est remis à chaque stagiaire.

Validation finale :

L'évaluation finale sera réalisée par une commission d'évaluation par l'organisme certificateur des CQP.

A l'issue de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE FP), le stagiaire se verra délivrer le Certificat de Qualification Professionnelle concerné ou, dans le cas contraire, une attestation de participation au cycle correspondant au métier.

Laveur de vitres spécialisé travaux en hauteur

Durée :

186 heures en centre.

Formation en présentiel.

Coût de la formation :

Pour les **demandeurs d'emploi**, la formation peut être financée par un commanditaire public (Conseil Régional Hauts de France, Pôle emploi...). Pour les **salariés** le coût de la formation est de 15€/heure. Le financement sera prélevé à travers votre Compte Personnel de Formation.

Frais d'inscription à l'examen:

660 €/stagiaire versés à l'Organisme Certificateur (OC), possibilité de financement par votre OPCO.

Lieu de formation :

Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin
52 rue Carnot – 59155 FACHES THUMESNIL

Conditions d'accessibilité :

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Horaires :

Du lundi au vendredi :
De 09H00 à 12H30 et de 13H45 à 17H15.

+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr

